



# CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

C-2025-137

Envoyé en préfecture le 08/01/2026

Reçu en préfecture le 08/01/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 038-283812014-20260108-C\_2025\_137-AR

## ARRETE

**Objet : Arrêté fixant la liste des membres du jury et la liste des candidats admis à concourir de l'examen professionnel pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « Restauration » (H et F) session 2026.**

**Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère,**

**Vu la partie législative du Code général de la fonction publique**

**Vu la loi n°2016-486 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,**

**Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et à la citoyenneté,**

**Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modification de transformation de la fonction publique,**

**Vu la partie réglementaire du Code général de la fonction publique, et notamment les articles :**

**- R325-1 à R325-142 relatifs au recrutement par concours, aux modalités d'inscription aux concours et examens professionnels et aux modalités de désignation des membres des jurys,**

**- R352-1 à R352-4 relatifs aux dérogations aux règles normales de déroulement des concours, des procédures de recrutement et des examens,**

**Vu le décret n°94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,**

**Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,**

**Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux.**

**Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,**

**Vu le décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle**

**Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux,**

**Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnements des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès au concours de la fonction publique territoriale,**

**Vu l'arrêté C-2025-047 du 17 avril 2025, visé en préfecture le 29 avril 2025, portant ouverture des concours externe, interne et 3eme concours pour le recrutement des adjoints technique territoriaux principaux de 2eme classe session 2026,**

**CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE**

493, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères

Tél. 04 76 33 20 33 | Fax 04 76 33 20 40 | Email : [cdg38@cdg38.fr](mailto:cdg38@cdg38.fr)

[www.cdg38.fr](http://www.cdg38.fr)

**Vu** le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation adopté par les 12 centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes, signé le 13 avril 2022,

**Vu** l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les 12 départements de la région Auvergne- Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2026,

**Vu** le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de l'Isère.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La liste des membres du jury de l'examen professionnel le recrutement des adjoints technique territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe (H et F), session 2026 est arrêtée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Pascal OLIVIERI, Élu, Conseiller municipal au maire, Meylan

La Vice-Présidente :

- Madame Annie FRAGOLA, Élue, Adjointe au Maire, Crolles

Les autres membres :

- Monsieur Fabrice BEDON, Personnalité qualifiée, Directeur adjoint éducation jeunesse, Grenoble
- Monsieur Denis DUPONT, Personnalité qualifiée, Responsable cuisine centrale, Département de l'Isère
- Madame Laetitia VASSEL, Personnalité qualifiée, Directrice éducation enfance jeunesse, Seyssins
- Madame Rachida CHERROUF, Fonctionnaire, Directrice action éducative et vie scolaire, Ambérieu en Bugey
- Madame Ghislaine FIGUIER, Fonctionnaire, représentante du personnel
- Monsieur Sébastien TRUCHE, Fonctionnaire, Directeur Général des Services, Corenc

**ARTICLE 2 :** Sous réserve de la production des documents requis au jour de la première épreuve, la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel le recrutement des adjoints technique territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe (H et F), session 2026 est arrêtée comme présentée en annexe.

**ARTICLE 3 :** Les candidats disposent en cas de contestation d'un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour déposer un recours devant le tribunal administratif de Grenoble (possibilité de saisir le tribunal administratif par la voie de l'application « Télerecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ). Dans ce délai, les candidats peuvent également déposer un recours gracieux devant Monsieur le Président du centre de gestion de l'Isère, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié sur le site : [www.cdg-aura.fr](http://www.cdg-aura.fr), après transmission à Madame la Préfète de l'Isère.

St Martin d'Hères, le 6 janvier 2026

Le Président,

Jean-Damien MERMILLIOD-BLONDIN



**Examen professionnel d'adjoint technique principal de zéro classe**  
**Spécialité « restauration »**

**Liste des candidats admis à concourir**

Nombre de candidats	CANDIDAT	AUTRES PRÉNOMS	NOM PATRONYMIQUE
1.	Monsieur AREVALO Jerome		
2.	Monsieur ASKRI Ahmed		
3.	Madame AZAOUAGH Imane		BOUABEL
4.	Madame BEN-NEJMA Sabrina		
5.	Madame BERAUD MASOERO Christelle		BERAUD
6.	Madame BIANCO Coralie	AMANDINE, DOMINIQUE	DUCOUP
7.	Monsieur BRENAS Loïc	Luc Christian	
8.	Monsieur CLOT Robin	Eric	
9.	Madame COSTA Andréa	Vanessa	COSTA
10.	Madame DANCHESI Sophie	MARIE-PIERRE	DANCHESI
11.	Monsieur DAVID Nicolas		
12.	Monsieur DEJOUX Dimitri	ALEXIS	
13.	Madame DJEDDOUR Naima		GHAZI
14.	Madame DUCARD Cindy	Julie	
15.	Madame FOFANA Assétou		FOFANA
16.	Madame GILIBERTI Nolwenn	Maeva Yvette	GILIBERTI
17.	Madame KARABAGLI Aysun		KARABAGLI
18.	Madame KEITA Alladigne		KEITA
19.	Madame LAGUEREMA TOMTE Nielle		NGBALANGA
20.	Madame LAMAIRIA Tiffany	Iudivine mégane	
21.	Madame LANFREY Laurence		LANFREY
22.	Monsieur MALET Mathieu		
23.	Monsieur MANKOUR Attou		
24.	Madame MARIANO Andréa Sylvie Albertina		MARIANO
25.	Madame MERIOULI Karima		MERIOULI
26.	Madame MILERON Claudine		MILERON
27.	Monsieur MOULIN David		MOULIN
28.	Madame POITE Claudie	Désirée Marie	
29.	Monsieur SAURA Fabien		
30.	Madame SERRE Audrey		SERRE
31.	Monsieur SINGOU MALELA Apollinaire		
32.	Madame SORO Worokiya		SORO
33.	Madame THERY Nathalie	Lucienne Dominique	DODERGNIES
34.	Madame TOSKAJ Lumiana		TOSKAJ

**Liste arrêtée à 34 candidats**